

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2026

Délibération n° DL-260126-007

**Objet : Budget Annexe de service public
de Transport Urbain
Budget Primitif 2026**

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 4

**Votants : 27
Pour : 27
Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET et Christian RIGAL, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER et MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Maxime LACOSTE.

Excusés : M. Christian JOUVE (procuration à M. Cédric PALLUEL), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Jean-Pierre CABARET), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD.

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Andrée GINOUX.

A la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Directeur du service Finances, Achats et Conseil Stratégique, informe l'Assemblée que les conditions de préparation du Budget Primitif du Budget Annexe du service public de Transport Urbain sont présentes et font suite à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'étant déroulé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2025.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Annexe du service public de Transport Urbain est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026
R002	Résultat exploitation reporté	23 513,27 €	- €	-100,00%
70	Ventes de produits fabriqués	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00%
74	Dotations et Participations	442 000,00 €	215 000,00 €	-51,36%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%

Dépenses

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126007-BF

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026
011	Charge à caractère général	241 433,27 €	227 800,00 €	-5,65%
65	Charge de gestion courante	80,00 €	200,00 €	150,00%
67	Charges exceptionnelles	237 000,00 €	- €	-100,00%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

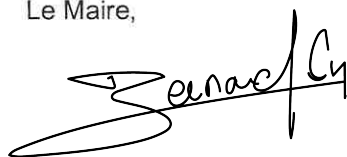
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M 43 ;
- Vu la délibération n° DL-251216-140 du 16 décembre 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la Commune ;
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis ;
- Vu l'avis de la Commission Municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 14 janvier 2026 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du Service public de transport urbain pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE,

- D'approuver le Budget primitif 2026 du Budget Annexe de service public de transport urbain, arrêté comme présenté ci-dessus.
- De préciser que le Budget primitif 2026 du Budget Annexe de service public de transport urbain, a été établi et voté par chapitre et par nature.
- De charger M. le Maire et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

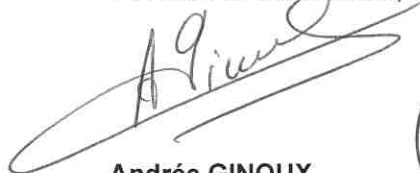
Le Maire,



Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Andrée GINOUX



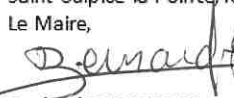
Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Vu pour être annexé à la délibération
N° DL-260126-005 du 26/01/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026
Le Maire,


Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 081-218102713-20260126-DL260126007-BF

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe dispose en 2025 de 6 budgets :

- Le budget principal de la Commune,
- Le budget annexe de service public de gestion de l'assainissement,
- Le budget annexe de service public de Transport Urbain,
- Le budget annexe « Lotissement Montauty »,
- Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables ».
- Le budget annexe de Service Public de Gestion des eaux pluviales urbaines

L'année 2026 étant une année de renouvellement de l'Assemblée délibérante de la Commune, le choix a été fait de voter un budget primitif dès le mois de janvier afin de permettre une continuité dans le fonctionnement des services de la collectivité et la poursuite des projets d'équipements déjà lancés ou prêts à être réalisés.

Ainsi, le budget présenté n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025 ni les éléments fiabilisés et notifiés relatifs aux mesures de la loi de finances 2026, non votée à ce jour, au montant de Dotation Globale de Fonctionnement alloué, aux recettes issues de la fiscalité.

Ces éléments seront repris lors du vote d'un budget supplémentaire qui aura lieu après les élections municipales et avant le 30 juin 2026. Ce budget offrira également la possibilité d'intégrer les orientations de la nouvelle équipe municipale qui sera élue.

Les budgets 2026 ont été construits conformément aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires avec la volonté de :

- Répondre aux attentes et besoins des administrés,
- Respecter les équilibres financiers imposés par la réglementation,
- Prendre en compte les ressources disponibles et les décisions prises au niveau national,
- Garantir la soutenabilité de ses finances à travers une gestion rigoureuse et prudente.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Le budget principal de la Commune s'équilibre à 11 378 550,00 € en section de fonctionnement et à 5 119 878,45 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

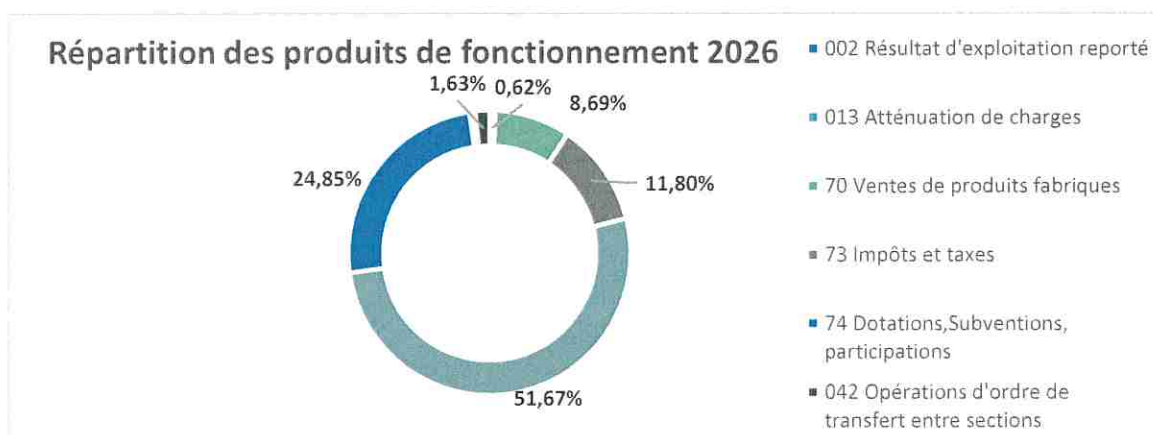
La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 11 378 550,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026	variation 2025/20256
002	Résultat d'exploitation reporté	- €	-100,00%
013	Atténuation de charges	70 000,00 €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	987 900,00 €	-0,92%
73	Impôts et taxes	1 341 183,00 €	-4,96%
731	Impositions directes	5 874 758,00 €	0,67%
74	Dotations, Subventions, participations	2 834 599,00 €	-20,33%
75	Autres produits de gestion courante	65 060,00 €	-34,97%
76	Produits financiers	50,00 €	0,00%
77	Produits Exceptionnels	15 000,00 €	-55,36%
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €	0,00%
TOTAL recettes réelles de fonctionnement		11 193 550,00 €	-7,28%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		11 378 550,00 €	-7,17%



a) La fiscalité et les autres taxes

La notification des produits prévisionnels des taxes directes locales n'étant pas connu au moment du vote du budget primitif 2026, les valeurs retenues dans le cadre du budget présentées sont celles constatées dans le cadre du budget 2025 représentant une recettes de 5 259 758 €

Les droits de mutation sont envisagés à 300 000 € intégrant une stabilisation de produits par rapport à 2025 dans un contexte du marché de l'immobilier toujours incertain.

Le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité est estimé au même montant qu'en 2025 soit 250 000 €.

Les contributions directes restent les recettes principales du budget de fonctionnement (51,67 %).

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Tarn-Agout est en diminution de 69 925,00 € par rapport à 2025 à 1 201 183,00 €, prenant en compte le transfert de la gestion du bassin extérieur de la piscine municipale.

b) Les concours de l'Etat et les autres participations

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en diminution de 26,6 % pour 2026 prenant en compte l'effort demandé aux collectivités dans les mesures de la loi de finances et l'évolution du mode de calcul pour la commune du fait du passage de la composante de Dotation de Solidarité Rurale à la Dotation de Solidarité Urbaine en raison du franchissement du seuil de 10 000 habitants par la commune (population DGF). La recette attendue est de 1245 000 € soit une perte estimée de 451 788 € par rapport à 2025.

Le fonds de concours en fonctionnement versé par la Communauté de Communes est stable à 398 550 €.

Le Fond de compensation pour la TVA notifié sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux s'élève 8 925,00 €.

Les participations CAF concernant les accueils de loisirs sont estimées en stabilité par rapport au produit de 2025.

La réforme de la taxe d'habitation entraîne une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux industriels qui représente une perte de recette fiscale entièrement compensée par l'Etat. Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit un passage d'un taux de compensation de 50% à 25 % portant le montant estimé de cette allocation compensatrice est de 481 961,00 € (- 25%).

c) Les autres recettes

Les produits des services sont estimés au même niveau par rapport à 2025.

Les autres produits de gestion courante intègrent notamment les remboursements des sinistres assurances.

Les atténuations de charges sont estimées au même niveau que le produit réalisé en 2025.

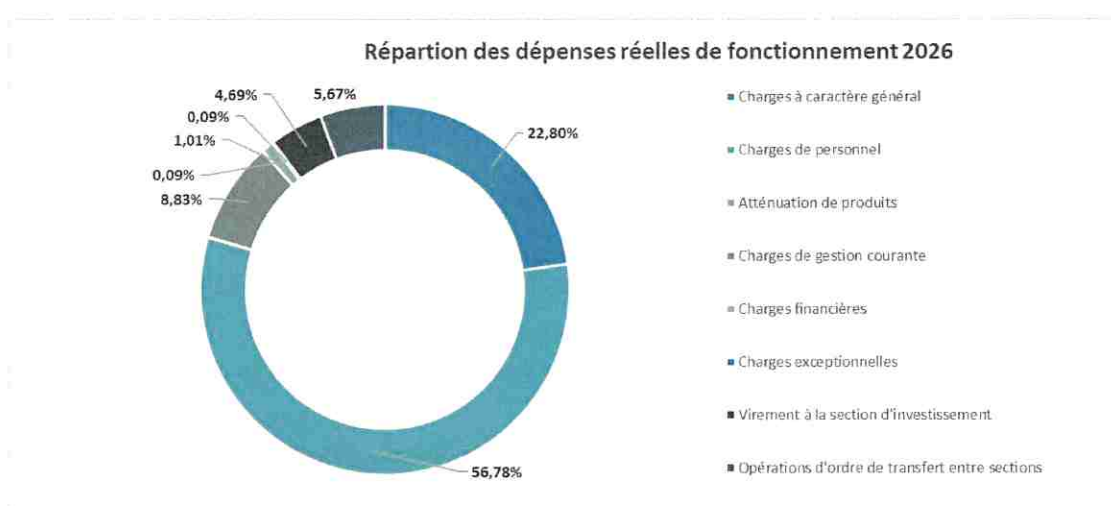
Les produits exceptionnels sont projetés prudemment à 15 000,00 €.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont estimées à 11 378 550,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026	variation 2025/2026
011	Charges à caractère général	2 594 425,00 €	-2,10%
012	Charges de personnel	6 460 840,00 €	-3,57%
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	-62,96%
65	Charges de gestion courante	1 004 497,00 €	-26,62%
66	Charges financières	115 000,00 €	-14,81%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	-33,33%
68	Dotation aux provisions	10 000,00 €	-60,00%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		10 199 762,00 €	-6,49%
022	Dépenses imprévues	- €	
023	Virement à la section d'investissement	533 688,00 €	-33,08%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 100,00 €	-23,28%
TOTAL GENERAL		11 378 550,00 €	-9,30%



a) Les charges à caractère général

Directement liées à l'activité des services, elles sont estimées, au stade du budget primitif, en baisse de près de 2,43 % par rapport au Budget primitif 2025, intégrant la mise en œuvre d'un plan d'optimisation visant à ajuster l'évolution des dépenses de la commune au regard de l'évolution des recettes perçues.

Dans cette optique de consolidation des dépenses de ce chapitre, les principaux postes sont représentés par la consommation de fluides (550 000 €) et la restauration scolaire (660 000 €).

Un accent est maintenu sur les dépenses d'entretien du patrimoine de la commune (510 000 €) avec une stabilité des enveloppes dédiées à ce secteur d'intervention.

Les dépenses scolaires, d'animations périscolaires ainsi que la formation des agents et la modernisation numérique de la collectivité sont maintenues au même niveau.

b) Les charges de personnel

Ce poste représente 63,40 % des dépenses réelles du budget de fonctionnement, 56,83 % des dépenses de fonctionnement.

Une gestion au plus près des effectifs, intégrée dans le plan d'optimisation des dépenses, notamment lors de départs d'agents, participe à la maîtrise de ce poste de dépenses.

Ces dépenses intègrent également diverses mesures (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), augmentation des cotisations retraites...) qui s'imposent aux collectivités.

c) Les subventions et participations.

L'enveloppe dédiée aux versements des subventions aux associations est envisagée à la même hauteur que celle de 2025

Le partenariat avec la MJC contractualisé avec la MJC reprend le même accompagnement que celui de 2025.

La subvention versée au CCAS est stabilisée à 210 000,00 €.

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du budget annexe de Transport Urbain est estimée à hauteur de 215 000 €.

Les autres participations versées au SDET, à la FEDERTEEP, à l'OGEC sont elles aussi considérées comme stables.

Le budget annexe de gestion des eaux pluviales urbaines nécessite le versement d'une participation de 35 000 € en 2025 pour assurer la réalisation des travaux d'entretien de ces réseaux.

d) Les atténuations de produits.

Les atténuations de produits sont envisagées à une hauteur de 5 000 €.

e) Les autres dépenses de fonctionnement.

Les indemnités des élus sont évaluées à la même hauteur que celle de 2025.

Le remboursement des intérêts des emprunts représente une enveloppe de 115 000 €.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 10 000 €.

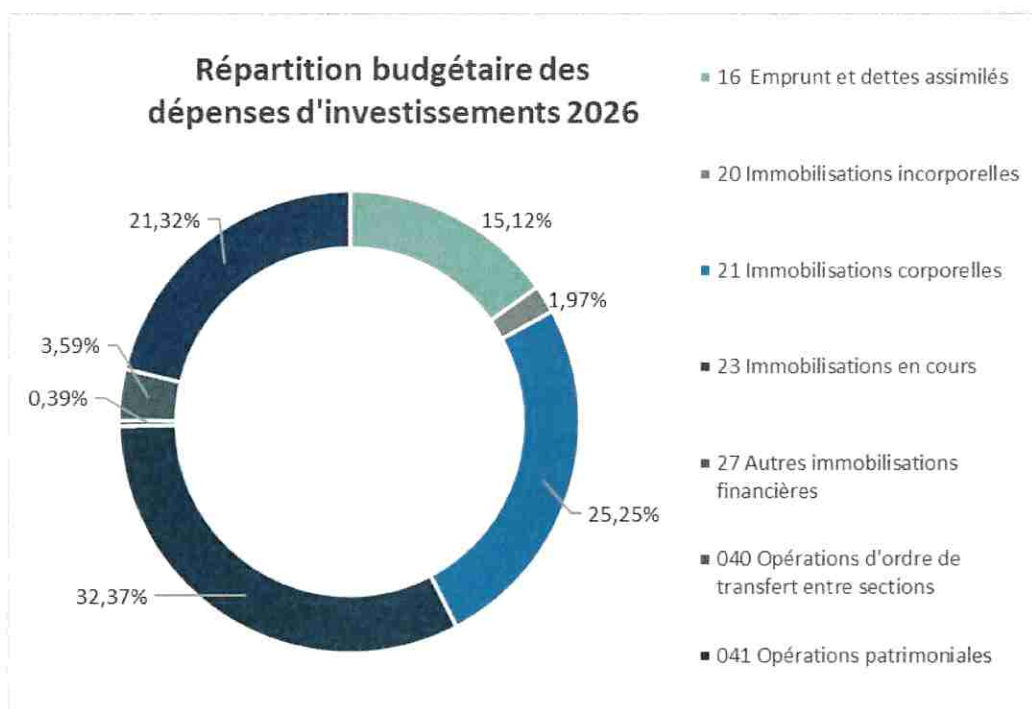
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 5 159 878,45 €.

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026
001	Déficit investissement reporté	109 908,28 €		- €
13	Subvention Investissement			
16	Emprunt et dettes assimilés	765 000,00 €		780 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	158 984,00 €	41 775,12 €	101 775,12 €
204	Subvention d'équipements versées	9 570,00 €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	1 827 205,40 €	470 758,36 €	1 302 868,06 €
23	Immobilisations en cours	2 126 381,46 €	200 865,09 €	1 670 235,27 €
26	Participations et créances rattachées	25 500,00 €		- €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €		20 000,00 €
020	Dépenses Imprévues	- €		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €		185 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €		1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 227 549,14 €	713 398,57 €	5 159 878,45 €



Au stade du budget primitif 2026, les dépenses d'équipements sont prévues à hauteur de 2 345 000 € (hors remboursement du capital de la dette et hors restes à réaliser de 2025).

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 713 398,57 €.

Les dépenses d'investissement de 2026 s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement s'articulant autour des axes de politiques publiques suivant :

- Axe 1 : Transition écologique et énergétique.
- Axe 2 : Dynamique et réussite éducative : enfance/jeunesse.
- Axe 3 : Rayonnement et attractivité du territoire à travers son dynamisme patrimonial, culturel, sportif et associatif.
- Axe 4 : Mobilité, voirie et aménagements durables.
- Axe 5 : Prévention au service de la confiance et de la sécurité.
- Axe 6 : Gestion humaine et budgétaire responsable.

Les dépenses d'équipement 2026 concerneront notamment :

- La première phase de construction du bâtiment Amassada ;

- La construction de vestiaires sportifs, complexe sportif de la Messale, dans le cadre du projet global de l'Amassada.
- Différents travaux de voiries sur des sites identifiés sur la commune.
- Une deuxième phase de travaux visant à rénover énergétiquement l'école Louisa Paulin avec notamment le remplacement du système de chauffage, du système VMC, des faux plafonds et le passage en LED de l'éclairage
- La poursuite du passage en LED de l'éclairage des équipements sportifs avec pour 2026, les deux terrains de rugby du complexe de Molettrincade.
- La réalisation d'une aire de jeu parc Georges Spénale ;
- La réalisation de travaux de végétalisation du au niveau du cimetière et des ronds-points.
- La réalisation d'une mission pour la préparation de la concession d'aménagement de renouvellement urbain des quartiers centraux. .
- La réalisation d'une étude stratégique et prospective de la restauration collective communale.
- La réalisation de travaux de réfection et réparation d'aires de jeux existantes.
- La poursuite de travaux de mise aux normes électriques de nos ERP.
- L'installation de système de contrôle d'accès sur différents bâtiments communaux.
- La réalisation du passage en LED du Centre Technique Municipal.
- Le renouvellement de matériels et de mobiliers nécessaires aux fonctionnements des différents services de la commune.

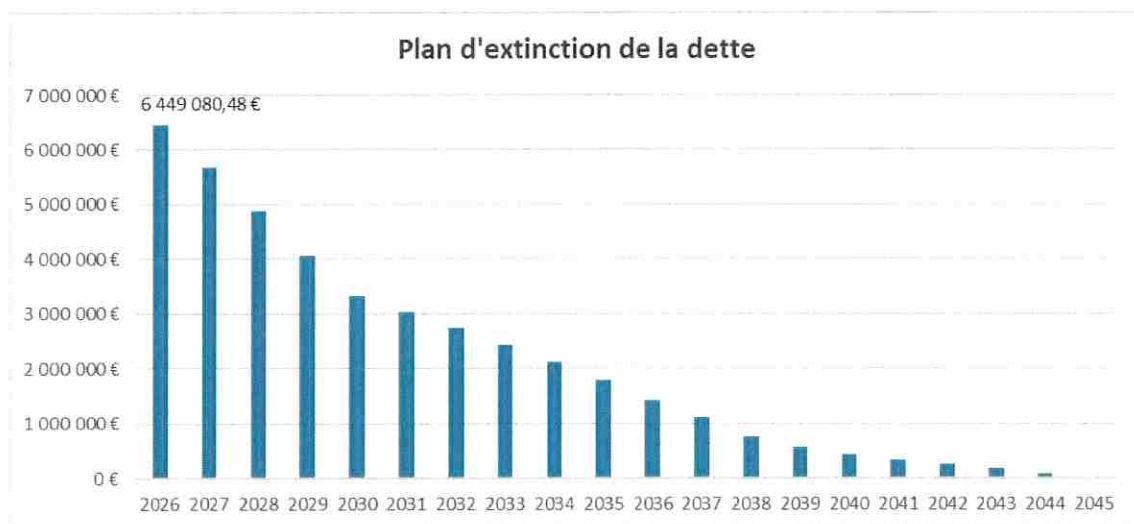
L'annuité de la dette

L'annuité de remboursement du capital de la dette s'élève pour l'année 2026 à 779 918 ,00 €.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 6 449 080 € représentant un ratio de 641 € par habitant.

Sans nouvel emprunt, la dette actuelle sera totalement amortie en 2045.

L'amélioration sensible des soldes de gestion sur la période permet de corriger nettement la capacité de désendettement pour l'amener à une valeur estimée à 4,7 ans à la fin de l'année 2025.



RECETTES

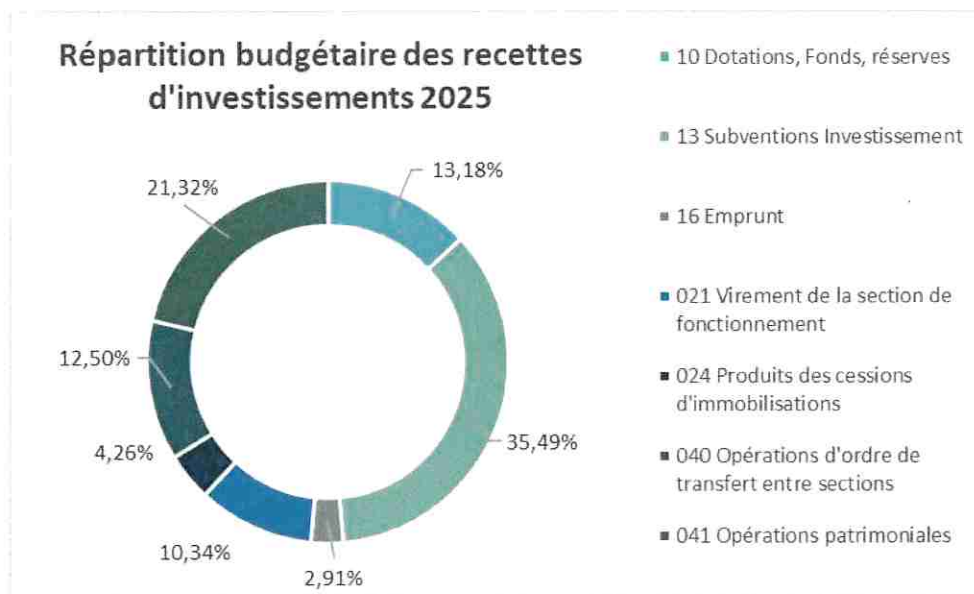
Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 5 119 878,45 €.

Le montant des Restes à Réaliser en recettes d'investissement s'élève à 1 140 090,45 €.

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	TOTAL BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €		- €
10	Dotations, Fonds, réserves	1 912 000,00 €		680 000,00 €
13	Subventions Investissement	1 483 722,05 €	1 140 090,45 €	1 831 090,45 €
16	Emprunt	150 000,00 €		150 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	160 000,00 €		- €
021	Virement de la section de fonctionnement	396 827,09 €		533 688,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	281 400,00 €		220 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 600,00 €		645 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €		1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 227 549,14 €	1 140 090,45 €	5 159 878,45 €

Les recettes d'investissements pour 2026 avant la validation des résultats de 2025 sont évaluées comme suit :

- La taxe d'aménagement est estimée prudemment à 230 000 €,
- Les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA notifié à 450 000 €,
- Les subventions d'équipements sont estimées à 691 000 €,
- Les Restes à Réaliser en recettes s'élève à 1 140 090,45 €,
- Le montant de la dotation aux amortissements est estimée à 645 100 €,
- Le produit de la cession d'immobilisations est estimé à 220 000 € représentant la vente de la parcelle pour la réalisation du complexe de padel.



BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre à 600 500,00 € en section de fonctionnement et 689 650,00 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, est comptabilisé la perception de la redevance de performance du réseau d'assainissement collectif collecté par Suez que la commune devra reverser à l'Agence de l'eau dans le cadre de la réforme liée à son financement.

Les recettes issues de la réversion du délégataire qui exploite le réseau d'assainissement et de recouvrement de la prestation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif sont estimées à 500 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
011	Charges à caractère général	121 050,00 €	120 000,00 €	-0,87%	19,98%
012	Charges de personnel	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%	11,66%
65	Charges de gestion courante	4 000,00 €	5 000,00 €	25,00%	
66	Charges financières	36 500,00 €	36 000,00 €	-1,37%	6,00%
67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	20 000,00 €	-23,08%	3,33%
68	Dotation aux provisions	2 550,00 €	2 500,00 €	-1,96%	0,42%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		260 100,00 €	253 500,00 €	-2,54%	42,21%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%	57,79%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		0,00%
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	76 680,36 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	532 550,00 €	575 000,00 €	7,97%	95,75%
78	Reprise sur provisions	500,00 €	500,00 €	0,00%	
TOTAL charges réelles de fonctionnement		609 730,36 €	575 500,00 €	-5,61%	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%	100,00%

En section d'investissement, l'année 2026 prévoit la réalisation des travaux liés au projet de réutilisation des eaux usées avec notamment la réalisation des canalisations de raccordement du complexe sportif de Moletrincade à la station d'épuration. Sont envisagés les travaux que réalisera Suez concernant l'installation d'une centrale de traitement des eaux usées au niveau de la station d'épuration. Enfin différents travaux d'entretien du réseaux sont également programmés pour une enveloppe proche de 200 000 €.

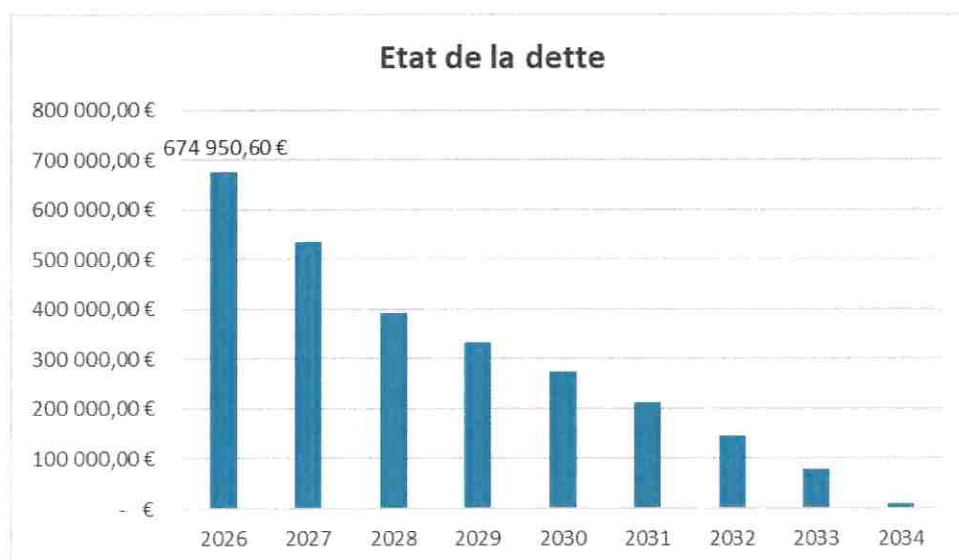
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
13	Subventions Investissements	5 000,00 €	2 500,00 €	-50,00%	0,35%
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%	19,35%
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%	13,82%
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	27,65%
23	Immobilisations en cours	1 518 369,30 €	205 850,00 €	-86,44%	28,46%
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	3,46%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	8,33%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	669 738,94 €	- €	-100,00%	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	500,00 €	34 200,00 €		4,73%
13	Subventions Investissement	513 500,00 €	292 150,00 €	-43,11%	40,39%
16	Emprunt et dettes assimilées	430 000,00 €	- €		
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €		0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%	47,97%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	6,91%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%	100,00%

ETAT DE LA DETTE



Au 31 décembre 2026, le capital restant à rembourser s'élève 674 950 €. Sans nouvel emprunt, la dette du budget annexe assainissement sera totalement remboursée en 2034.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

Le transport urbain est le budget permettant d'assurer le fonctionnement des deux lignes de bus du Sulpicien dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « d'un Point à l'Autre ».

Le budget reste toutefois déficitaire et doit donc être rééquilibré avec une subvention de fonctionnement de la Commune estimée pour 2026 à 215 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	241 433,27 €	227 800,00 €	-5,65%	99,91%
65	Charge de gestion courante	80,00 €	200,00 €	150,00%	
67	Charges exceptionnelles	237 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
R002	Résultat exploitation reporté	23 513,27 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00%	5,70%
74	Dotations et Participations	442 000,00 €	215 000,00 €	-51,36%	94,30%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%	100,00%

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTAUTY

Ce budget annexe retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots.

Il est destiné à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains.

L'année 2026, verra la poursuite de la perception des échéances de paiement des lots de la part des familles et des remboursements de l'annuité de l'emprunt souscrit.

Le budget primitif 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	0,00%
011	Charges à caractère général	65 162,46 €	- €	0,00%
66	Charges financières	1 990,00 €	1 590,00 €	91,38%
68	Dotation aux provisions	150,00 €	150,00 €	8,62%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	66 802,46 €	- €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	- €	- €	0,00%
75	Produits d'exploitation courante	500,00 €	1 640,00 €	94,25%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00%
78	Reprise sur provisions	- €	100,00 €	5,75%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit d'investissement reporté	53 430,10 €	- €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	18 000,00 €	18 000,00 €	100,00%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilés	53 930,10 €	500,00 €	2,78%
27	Autres immobilisations financières	17 500,00 €	17 500,00 €	97,22%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

Le Service Public Industriel et Commercial Energies Renouvelables a pour vocation de porter et retracer l'activité des différents projets développés sur la commune autour des énergies renouvelables.

Ce budget dispose de l'autonomie financière et, s'inscrivant dans le cadre d'une activité concurrentielle, est soumis à un assujettissement à la TVA.

De façon opérationnelle, l'année 2026 verra l'exploitation des deux centrales photovoltaïques installées sur les toitures des bâtiments de l'espace Auguste Milhès et du Centre Technique Municipal. Une partie de la production sera refacturée au budget principal dans le cadre de l'autoconsommation collective visant à desservir 28 points de livraisons sur des équipements communaux. Le surplus de production fait l'objet d'une revente à Edf Obligation d'achat.

Un deuxième projet est porté par ce budget annexe. Il s'agit de la réalisation d'un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie biomasse ayant pour ambition de desservir 9 bâtiments communaux, le collège Pierre Suc géré par le Département du Tarn et la piscine gérée désormais par la Communauté de Communes Tarn Agout.

L'année 2026 devrait voir le démarrage des travaux de réalisation de l'opération qui fera l'objet d'un financement par des subventions envisagées auprès de l'ADEME et de l'Europe, par des Certificats d'Economie d'Energies. Le complément de financement sera réalisé par la souscription d'un emprunt.

Ainsi, le budget 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	25 000,00 €	18 000,00 €	41,67%
012	Charge de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €	33,33%
66	Charges financières	10 000,00 €	15 000,00 €	16,67%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	8,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00 €	
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
70	Ventes de produits fabriqués	60 000,00 €	80 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit investissement reporté	63 099,51 €		- €	7,66%
16	Emprunts			22 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	64 250,00 €	1 250,00 €	57 250,00 €	7,80%
23	immobilisations en cours	759 150,49 €	- €	2 500 000,00 €	92,20%
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	1 250,00 €	2 579 250,00 €	107,66%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026	Part budgétaire
13	Subventions	11 500,00 €		1 675 000,00 €	1,31%
16	Emprunts	875 000,00 €	160 000,00 €	882 250,00 €	98,70%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			22 000,00 €	
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	160 000,00 €	2 579 250,00 €	101,31%

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Afin d'individualiser le suivi de la gestion du réseau des eaux pluviales urbaines confié à la société Suez Eau France dans le cadre de la procédure de délégation de service public, la commune a créé un budget annexe depuis 2025, non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce budget vient constater la réalisation des travaux d'entretien nécessaire et contractualisé dans le cadre de la Délégation de service public. Ce budget retracera également le montant de la redevance annuelle due par la commune au délégataire en contrepartie de la mise en œuvre d'une programmation annuelle d'entretien du réseau. Ces travaux consistent notamment en un programme d'entretien récurrents réparties sur différents sites : le curage des collecteurs, la remise en états des tampons, des avaloirs et des grilles.

Afin de financer ces opérations le budget principal de la commune versera une participation estimée pour l'année 2026 à 43 400 €.

Le budget primitif 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	165 000,00 €	8 400,00 €	19,35%
65	Charge de gestion courante	35 000,00 €	35 000,00 €	80,65%
TOTAL GENERAL		200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

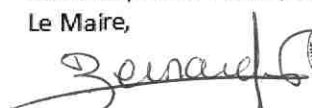
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
74	Dotations et Participations	200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%
TOTAL GENERAL		200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%

Vu pour être annexé à la délibération

N° DL-260126-007 du 26/01/2026

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026

Le Maire,


Raphaël BERNARDIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21810271300177

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE SAINT-SULPICE LA POINTE

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE GAILLAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif (projet de budget)

Budget primitif (BP) : TRANSPORT URBAIN
relatif à l'exercice 2026



Instruction budgétaire et comptable M. 4 (1) applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ; - sous-chapitres « opérations d'équipement ».
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : - Fonctionnement : % (maximum 7,5 %) - Investissement : % (maximum 7,5 %) IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).
V – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget [« primitif » ou « cumulé »] primitif de l'exercice précédent.
VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1[« sans reprise des résultats de l'exercice N-1. » ou « avec reprise des résultats définitifs de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif » ou « avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. »]

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTES			
O		228 000,00	228 000,00
T			
E			
+			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
T		0,00	0,00
S			
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		228 000,00	228 000,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTES			
O	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1066)	0,00	0,00
T			
E			
+			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
T		0,00	0,00
S			
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		228 000,00	228 000,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. Du même, pour les décisions rectificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements crédits de l'exercice).

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. Il s'agit des recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'expérimentation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES			A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	216 513,27	0,00	227 800,00	0,00	227 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
Total des dépenses de gestion des services		216 513,27	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	262 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		478 513,27	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		478 513,27	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
						+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						228 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produites fabriquées, prestations	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	442 000,00	0,00	215 000,00	0,00	215 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		455 000,00	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		455 000,00	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		455 000,00	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
						+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						228 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I
(2) Inscrire en cas d'adoption des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si report anticipé des résultats)
(3) Le vote se fait par scrutin public, à l'exception des propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.
(6) DE 023 + RE 027 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES		
II	A3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00		0,00
040 Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00		0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)					+
					=
					0,00
					0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
--	---	-------------

(1) cf. Modalités de vote ;
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote ou compte administratif ou si reprise anticipée des résultats) ;
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(4) DE 023 = RI 021 - DI 040 = RE 042 - RI 040 = DE 042 - DI 041 = RI 041 - DE 043 = RE 043
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement ;
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7) ;
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10 ;
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
011	Charges à caractère général	227 800,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions,	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00
Dépenses d'exploitation – Total		228 000,00	0,00
			228 000,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	228 000,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort, dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de verser les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'est pas en M. 48.
(5) Si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
013	Atténuations de charges	0,00	
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 000,00	
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00
72	Production immobilisée		0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	
74	Subventions d'exploitation	215 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00
Recettes d'exploitation – Total		228 000,00	0,00
			228 000,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	228 000,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort, dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	216 513,27	227 800,00	0,00
60227	Titres de transport	2 000,00	2 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 463,27	0,00	0,00
611	Sous-trailance générale	210 000,00	225 750,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	200,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		216 513,27	228 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	262 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	262 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		478 513,27	228 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		478 513,27	228 000,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	228 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 627 est rattaché au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la règle applicable au régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des mobiliers de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RJ 040.
(12) Le compte 66115 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applicable au régime des provisions budgétaires.
(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES					A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 000,00	13 000,00	0,00	
7061	Transport de voyageur	13 000,00	13 000,00	0,00	
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	
74	Subventions d'exploitation	442 000,00	215 000,00	0,00	
7474	Subv. exploitat° Communes	442 000,00	0,00	0,00	
748	Des tiers	0,00	215 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE				228 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION				228 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE				228 000,00	0,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)					
RESTES A REALISER N-1 (10)					0,00
					+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)					0,00
					=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES					228 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi budgétaires, ainsi que pour la situation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des avances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE 043 = DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement				0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières				0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES				0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00	
Reprises sur autofinancement antérieur				0,00	0,00
Charges transférées				0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)				0,00	0,00
					+
RESTES A REALISER N-1 (10)					0,00
					+
D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexes IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = FI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régio)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES				
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)				

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RJ 040 = DE 042.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D) 041 = RJ 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

[illegible][illegible]

2a) Homomorphisme : matriken φ er en $n \times n$ matriks med elementer i $\mathbb{R}$. En $n \times n$ matriks φ er en $\mathbb{R}$ -homomorfisme hvis og kun hvis $\varphi(v_i) = \sum_{j=1}^n \varphi_{ij} v_j$ for alle $i = 1, \dots, n$. Hvis φ er en $\mathbb{R}$ -homomorfisme, så er φ en $\mathbb{R}$ -lineær afbildning fra V til V . Hvis φ er en $\mathbb{R}$ -homomorfisme, så er φ en $\mathbb{R}$ -lineær afbildning fra V til V . Hvis φ er en $\mathbb{R}$ -homomorfisme, så er φ en $\mathbb{R}$ -lineær afbildning fra V til V .

1. *Journal of the American Statistical Association*, 100(472), 1163-1174.

a. Indices hors zone euro ou scal d'indices dont l'un est hors zone euro / 5, écarts d'indices hors zone euro / 6, autres indices.

(5) L'axe des ordonnées indique le montant net ou la forme correspondant au taux mensuel du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Tous les opérateurs de couverture indiqués ci-dessus ont le statut de prêt sur lequel la durée du capital

7) Coût de l'assurance : malgré le montant du Trésoriste contractuelle des versements de l'assurance, à la prochaine date d'échéance

of Mandelstam, called the formula

est toujours le même car le caractère est toujours le même. Lorsque le caractère est différent, c'est qu'il y a une mutation.

Copyright © 2004 John Wiley & Sons, Ltd.

(1) Catégorie d'effort: Exemple A-1 (cf. la classification des entreprises suivant la typologie de la circulaire S2010/077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux investisseurs particuliers).

(17) Type de saut d'élément après opérations de conversion: F: bas; V: variable simple; C: complexe (avec à-dm en leur variante qui rend plus satisfaisant après comme la simple a-dm en tant que simple)

13] Montreux Index en cours au 1/1/1998 après opérations de conversion

14) Pour être considéré en couverture électorale, pour une entreprise à l'avis canadien, indiquez le nombre à la date de vote du candidat.

(4) *Pequer les infidels dont leberet* (recit au titre du contrat d'assurance de la vie et de la retraite)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €	1		

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS			A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitués à l'ouverture	Montant total constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) netque l'objet de la provision (exemples : provision pour risques ou titre de graces , provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
ETALEMENT DES PROVISIONS			A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES		A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique
(2) Cumul des crédits de l'exercice vides ou reportés
(3) Les RAR sont intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses et Recettes" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice vides lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	III	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00		0,00
RESSOURCES propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCVA			
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27...	Autres immobilisations financières			
RESSOURCES propres internes de l'année (b) (3)		0,00		0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat* des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29 et 481 sont à détailler conformément au plan des comptes.
(2) Crédite des exercices votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION		A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT		

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-III + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

		Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations liées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Désignation ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la résiliation de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Montant des redondances restant à couvrir				Cumul restant	Total (2)
				N+1	N+2	N+3	N+4		

(1) Indiquer l'objet du bien immobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT		

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant relatif à verser pour la durée									
Montant de la rémunération du cocontractant relatif à verser pour la durée									
Libellé du contrat	Année de signature du contrat	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat	Durée du contrat (en mois)	Date de mise en service de l'équipement	Montant total prévu au titre du contrat (TTC)	Part investissement		TOTAL (i + ii + iii)
							Part totale (4)	Dont part nette (5)	
MONTANT DU PARTENARIAT (1)							0,00	0,00	0,00
MONTANT GLOBAL DES PRESTATIONS ENERGÉTIQUES (avec tous les engagements (2))							0,00	0,00	0,00
MONTANT TOTAL							0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1152-1 du Code de la commande publique.
(2) Article 1er du décret n° 2023-222 du 10 mars 2023 relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2023-222 du 10 mars 2023 relative à la commande publique.
(3) Montant de la rémunération du cocontractant relatif à verser pour la durée du contrat.
(4) Montant de la rémunération du cocontractant relatif à verser pour la durée du contrat.
(5) Montant de la rémunération du cocontractant relatif à verser pour la durée du contrat.

IV – ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS				
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Periodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 11/1N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L1611-3-2 du CGCT) :
1° Organisme bénéficiaire : la garantie est toute personne (individu ou « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale) ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 11/1N » correspond au montant résiduel de la garantie au 11/1N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS				
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS				B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Periodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN			B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagés et les CP consommés.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.2
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE			C1.2

Nota – Cet état s'applique qu'aux budgets de régies non personnalisés pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0.00

(2) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité bénéficiaire, le groupement ou l'établissement public de rattachement dispose d'un ou de plusieurs établissements publics de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4°, 6° et 7° de l'article L. 612-35 du CCCTF.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 612-35 sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE - PARC GEORGES SPENALE - 91170 SAINT-SULPICE LA POINTE. Toute personne a le droit de consulter ces documents.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit courant au compte de résultat de l'exercice				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		C3
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation : 20/01/2026

Présenté par Raphaël BERNARDIN,
A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le 26/01/2026
Raphaël BERNARDIN,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINNAIRE
A SAINT-SULPICE LA POINTE le 26/01/2026
Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire		
002. MAALLEW Hanane , 1ère Adjointe		
003. SAADI Laurent , 2ème Adjoint		
004. MARCHAND Nathalie , 3ème Adjointe		
005. COUPEY Maxime , 4ème Adjoint		
006. BLANC Laurence , 5ème Adjointe		
007. BERGONNIER Stéphane , 6ème Adjoint		
008. CAPUS Bernard , 7ème Adjoint		
009. MARC Bernadette , Conseillère		
010. GINOUX Andrée , Conseillère		
011. OURLIAC Alain , Conseiller		
012. JOUVE Christian , Conseiller		
013. DRABEK Marie-Claude , Conseillère		
014. FELIGETTI Jean-Philippe , Conseiller		
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller		
016. RIGAL Christian , Conseiller		
017. SENECAIS Laurence , Conseillère		
018. BELY Nicolas , Conseiller		
019. ALBAGNAC Benoit , Conseiller		
020. MURIEL Philippe , Conseillère		
021. CARBONNE Emmanuelle , Conseillère		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
022. PALLUEL Cédric , Conseiller		
023. OULD AMER Nadia , Conseillère		
024. LASSALLE Julien , Conseiller		
025. FILLION Stéphane , Conseiller		
026. MANTEAU Isabelle , Conseillère		
027. LACOSTE Maxime , Conseiller		
028. BROS Sébastien , Conseiller		
029. BEAUD Valérie , Conseillère		
Nota – L'ajout des signataires est facultatif		

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Hôtel de Ville, Parc Georges Spenale, 81370 Saint-Sulpice la Pointhe,le

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126007-BF

SAINT-SULPICE LA POINTE - TRANSPORT URBAIN - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

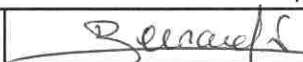
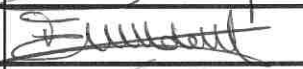
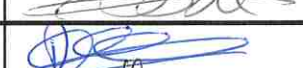
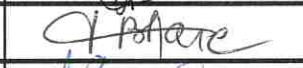
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/01/2026

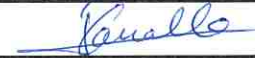
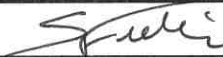
Présenté par Raphaël BERNARDIN,
 A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le 26/01/2026
 Raphaël BERNARDIN,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINAIRE
 A SAINT-SULPICE LA POINTE, le 26/01/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère Adjointe	
003. SAADI Laurent , 2ème Adjoint	
004. MARCHAND Nathalie , 3ème Adjointe	
005. COUPEY Maxime , 4ème Adjoint	
006. BLANC Laurence , 5ème Adjointe	
007. BERGONNIER Stéphane , 6ème Adjoint	
008. CAPUS Bernard , 7ème Adjoint	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. GINOUX Andrée , Conseillère	
011. OURLIAC Alain , Conseiller	
012. JOUVE Christian , Conseiller - Pouvoir à M. C PALLUEL	
013. DRABEK Marie-Claude , Conseillère	
014. FELIGETTI Jean-Philippe , Conseiller - Pouvoir à M. J-PCABARET	
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. SENEGAS Laurence , Conseillère	
018. BELY Nicolas , Conseiller	
019. ALBAGNAC Benoît , Conseiller	
020. MURIEL Philippe , Conseillère	
021. CARBONNE Emmanuelle , Conseillère - Pouvoir à Mme M. MARCHAND	

SAINT-SULPICE LA POINTE - TRANSPORT URBAIN - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

022. PALLUEL Cédric , Conseiller	
023. OULD AMER Nadia , Conseillère	
024. LASSALLE Julien , Conseiller	
025. FILLION Stéphane , Conseiller	
026. MANTEAU Isabelle , Conseillère - Pouvoir à M. J LASSALLE	
027. LACOSTE Maxime , Conseiller	
028. BROS Sébastien , Conseiller	
029. BEAUD Valérie , Conseillère	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice la Pointe, le 26/01/26

